

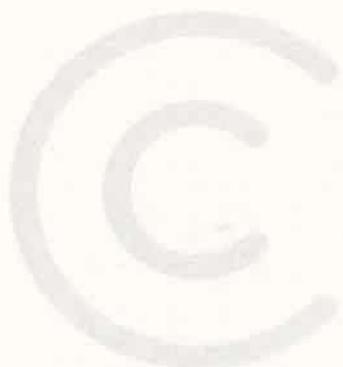


BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

CRATERE THEATRE D'ALES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023



Commissariat aux comptes – Expertise-Comptable

20 boulevard Gambetta 30000 Nîmes

Mail : abeziat@auditbfa.fr . Tel : 04 66 26 10 10

SARL au capital de 16 650 €

RCS : Nîmes B 413 656 331 - SIRET : 413 656 331 00027



BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT S.A.R.L.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

CRATERE THEATRE D'ALES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2023

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CRATERE THEATRE D'ALES, sis au Square Pablo Neruda - 30100 ALES, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Compte tenu des spécificités de votre association, nous avons apprécié le caractère approprié des principes comptables appliqués et leur conformité aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 notamment en ce qui concerne les postes suivants :

- La comptabilisation d'une provision pour indemnités de départ à la retraite telle que décrite dans la note « annexe libre – indemnités de départ à la retraite » de l'annexe des comptes annuels.
- La comptabilisation des subventions et des concours publics et leur rattachement au bon exercice.
- Enfin, nous nous sommes assurés de la concordance du chiffre d'affaires comptabilisé au titre des recettes de billetterie avec les informations issues du logiciel de gestion des caisses de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 26 Mars 2024



	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
. Frais d'établissement				
. Frais de recherche et développement				
. Donations temporaires d'usufruit				
. Concessions, brevets, licences, marques . Autres	63 826	58 680	5 146	11 464
. Immobilisations incorporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations tech., matériels, outillage	1 368 038	941 613	426 425	501 387
. Autres	499 873	446 242	53 631	73 525
. Immobilisations corporelles en cours				
. Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
. Participations et Créances rattachées				
. Autres titres immobilisés	2 760		2 760	2 760
. Prêts				
. Autres	1 280		1 280	1 280
Total	1 935 777	1 446 535	489 242	590 417
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
. Créances usagers et comptes rattachés	33 640		33 640	24 532
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	339 864		339 864	362 481
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
. Disponibilités	522 811		522 811	388 982
. Charges constatées d'avance	12 010		12 010	40 774
Total	908 325		908 325	816 769
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remb. des emprunts				
Ecart de conversion et diff d'évaluation - Actif				
Total				
TOTAL ACTIF	2 844 102	1 446 535	1 397 567	1 407 186

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds propres statutaires	110 804	110 804
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	-9 010	12 242
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-1 423	-21 252
Situation nette (sous-total)	100 371	101 794
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	453 149	547 563
Provisions réglementées		
Total	553 519	649 357
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés		12 473
Total		12 473
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	166 736	137 437
Total	166 736	137 437
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	194 564	109 745
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	192 989	171 551
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	267 391	318 658
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 368	7 966
Total	677 312	607 919
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	1 397 567	1 407 186

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	PE	au 31/12/2022	PE	en euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et services :						
- ventes de biens						
<i>dont ventes de dons en nature</i>						
- ventes de prestations de services	850 976	25,59	688 015	20,61	162 961	23,69
<i>dont parrainages</i>	4 341	0,13	2 127	0,06	2 214	104,07
Produits de tiers financeurs :						
- Concours publics et subv. d'explo.	2 352 366	70,74	2 323 298	69,59	29 067	1,25
- Versements des fondateurs ou consommation de dot. comptable						
- Ressources liées à la générosité du public :						
Dons manuels			18 609	0,56	-18 609	#####
Mécénats	77 599	2,33	52 600	1,58	24 999	47,53
Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	22 375	0,67	29 560	0,89	-7 185	-24,31
Reprises sur amortissements, dép., provisions et transferts de charges	5 640	0,17	41 638	1,25	-35 998	-86,45
Utilisations des fonds dédiés	12 473	0,38	183 986	5,51	-171 513	-93,22
Autres produits	3 991	0,12	956	0,03	3 035	317,47
Total	3 325 420	100,00	3 338 662	100,00	-13 243	-0,40
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 666 051	50,10	1 720 235	51,52	-54 184	-3,15
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	38 852	1,17	39 117	1,17	-265	-0,68
Salaires et traitements	1 057 813	31,81	1 049 204	31,43	8 608	0,82
Charges sociales	399 185	12,00	410 451	12,29	-11 266	-2,74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	144 945	4,36	111 855	3,35	33 089	29,58
Dotations aux provisions	29 299	0,88	12 533	0,38	16 766	133,78
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	113 756	3,42	100 136	3,00	13 619	13,60
Total	3 449 900	103,74	3 443 532	103,14	6 368	0,18
Résultat d'exploitation	-124 480	-3,74	-104 869	-3,14	-19 611	-18,70
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	31	0,00	9	0,00	21	227,49
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de V.M.P.						
Total	31	0,00	9	0,00	21	227,49
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	88	0,00			88	#####
Différence négatives de change						
Charges nettes sur cession de V.M.P.						
Total	88	0,00			88	#####
Résultat financier	-57	-0,00	9	0,00	-67	#####

	du 01/01/2023	%	du 01/01/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2023	PE	au 31/12/2022	PE	en euros	%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-124 538	-3,75	-104 860	-3,14	-19 678	-18,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	123 114	3,70	84 450	2,53	38 665	45,78
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total	123 114	3,70	84 450	2,53	38 665	45,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			841	0,03	-841	#####
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total			841	0,03	-841	#####
RESULTAT EXCEPTIONNEL	123 114	3,70	83 608	2,50	39 506	47,25
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	3 448 565		3 423 121		25 443	0,74
TOTAL DES CHARGES	3 449 988		3 444 373		5 615	0,16
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 423	-0,04	-21 252	-0,64	19 828	93,30
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
Total						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestation en nature						
Personnel bénévole						
Total						

ANNEXE

- **Informations sur l'entité et faits majeurs de l'exercice**
 - I **Règles et méthodes comptables**
 - I **Règles comptables sur les actifs, amortissements et dépréciation**
 - I **Notes sur le Bilan Actif**
 - I **Notes sur le Bilan Passif**
 - I **Notes sur le Compte de Résultat**
 - I **Engagements financiers et autres engagements**
 - I **Autres informations**

4 - REGLES COMPTABLES SUR LES ACTIFS, AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

OPTIONS RETENUES

	Date de 1ère option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles		x		
des titres de participation		x		
des autres titres immobilisés et titres de placement		x		
Frais externe de formation		x		
nécessaires à la mise en service				
Coûts d'emprunts activables		x		
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				
Dépenses de développement remplissant les les critères d'activation		x		
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	36 MOIS				
Terrains	NA					
Constructions	NA					
Installations techniques, matériels et outillages industriels	L	60 MOIS				
Autres immobilisations corporelles	L	60 MOIS				

5 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement.....		

Fonds commercial :

	Valeur nette	Taux amortissement
Eléments achetés.....		
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	65 325		1 499	63 826
Immobilisations corporelles.....	1 961 414	43 770	137 273	1 867 911
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....	4 040			4 040
Total.....	2 030 779	43 770	138 772	1 935 777

Amortissements et dépréciations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	53 860	6 319	1 499	58 680
Immobilisations corporelles.....	1 386 503	138 626	137 273	1 387 855
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés				
Immobilisations financières.....				
Total.....	1 440 363	144 945	138 772	1 446 535

Créances représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Usagers.....	
Autres créances.....	

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....	1 280	1 280	
Actif circulant et charges constatées d'avance.	385 514	385 514	

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

24600

Participations et créances rattachées.....	
Immobilisations financières.....	
Usagers et comptes rattachés.....	
Autres créances.....	24 600
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

12 010

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice précédent	21 252	
AFFECTATION	Augmentations	Diminutions
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		21 252
Total des affectations		21 252

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions ou consommations	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise.....				
Fonds propres avec droit de reprise.....	110 804	110 804		110 804
Ecart de réévaluation.....				
Réserves.....				
Report à nouveau.....	12 242	12 242	21 252	-9 010
Résultat de l'exercice.....	-21 252	19 828	21 252	-1 423
Situation nette	101 794	142 874	42 503	100 371
Fonds propres consommables.....				
Subventions d'investissement.....	547 563	784 335	331 187	453 149
Provisions réglementées.....				
Total	649 357	927 209	373 690	553 519

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE**

Intitulé des projets	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Total				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DES RESERVES, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Réserves				
Réserves indisponibles.....				
Réserves statutaires ou contractuelles..				
Réserves réglementées :				
- plus-values nettes long terme.....				
- sur octroi de subvention d'investissement.....				
- autres.....				
Réserves pour projet de l'entité.....				
Total (1)				
Provisions réglementées				
Relatives aux immobilisations.....				
Relatives aux stocks.....				
Relatives aux autres éléments d'actif....				
Amortissements dérogatoires.....				
Provision spéciale de réévaluation.....				
Plus-value réinvestie.....				
Autres provisions réglementées.....				
Total (2)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges.....				
Provisions pour garanties aux usagers..				
Provisions pour risques d'emploi.....				
Provision pour amendes et pénalités.....				
Provisions pour charges sur legs et donations.....				
Provision pour grosses réparations.....				
Autres provisions risques et charges.....	137 437	29 299		166 736
Total (3)	137 437	29 299		166 736
Dépréciations				
Sur immobilisations				
- incorporelles.....				
- corporelles.....				
- Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
- financières.....				
Sur stocks et en cours.....				
Sur cptes usagers et cptes rattachés.....		242	242	
Autres dépréciations.....				
Total (4)		242	242	
Total général (1 + 2 + 3 + 4)	137 437	29 541	242	166 736
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation.....		29 299		
- financières.....				
- exceptionnelles.....				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS

Origine des fonds reportés	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
Total				

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Origine des fonds dédiés	Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice A	Reports B	Utilisation en cours de l'exercice		Transferts en fonds dédiés (en + ou en -) D	Fonds dédiés à la clôture	
			Montant global C	Dont remboursement ou ailleurs		Montant global A+B-C+D	Dont fonds dédiés correspondant à des profits sans dépenses au cours des 2 derniers exer.
Subventions d'exploitation							
2022	12 473		12 473				
Sous-total	12 473		12 473				
Contributions financières d'autres organismes							
Sous-total							
Ressources liées à la générosité du public							
Sous-total							
Total	12 473		12 473				

6 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

Etats des dettes :

	Montant brut	A 1an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	194 564	194 564		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	192 989	192 989		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	267 391	267 391		
Produits constatés d'avance	22 368	22 368		
Total :	677 312	677 312		

Dettes représentées par des effets de commerce : Non recensé

Dettes financières.....
Fournisseurs.....
Autres dettes.....

Charges à payer incluses dans les postes du bilan

Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs.....	47 916
Dettes fiscales et sociales.....	84 322
Autres dettes	4 320

Produits constatés d'avance : 22 368

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DES VENTES DE BIENS ET SERVICES

Par catégorie	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

Par secteur géographique	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Total				

VENTILATION DES RESSOURCES HORS VENTES DE BIENS ET SERVICES

	En montant		En %	
	N	N-1	N	N-1
Cotisations				
Subventions d'exploitation	2 352 366	2 323 298	95,75	95,76
Concours publics				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Dons manuels		18 609		0,77
Mécénats	77 599	52 600	3,16	2,17
Legs et donations et assurances-vie				
Contributions financières	22 375	29 560	0,91	1,22
Ventes de dons en nature				
Parrainages	4 341	2 127	0,18	0,09
Autres ressources				
Total	2 456 680	2 426 194	100,00	100,00

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Méthode de valorisation des contributions volontaires figurant au compte de résultat.**

Nature

Modalités de recensement et de valorisation

Informations sur les contributions volontaires ne figurant pas au compte de résultat.Motifs de la non comptabilisation :

Nature

Valorisation

7 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**MONTANTS RELATIFS AUX LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE****Produits**

Montant perçu au titre d'assurances-vie

Montant de la rubrique "Legs, donations"

Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Total des produits**Charges**

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Reports en fonds reportés liés aux legs et donations

Total des charges

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus :

Non recensé

Dons en nature destinés à être cédés.....
 Garanties, cautions obtenues.....
 Autorisation de découvert
 Autres engagements

Engagements donnés :

Non recensé

Avals et cautions.....
 Autres engagements

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant garanti

Engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées :

	Exercice en cours		Exercice précédent	
	Provisionné	Non provis.	Provisionné	Non provis.
Régimes à prestations définies				
Régimes additifs en droits				
Régimes chapeaux				
Indemnités de fin de carrière				
Méthodes et hypothèses utilisées :				

8 - ENGAGEMENTS FINANCIERS (suite)

Engagements

de crédit bail :

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix achat résiduel (1)
	Exercice	Cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. techn., mat. & out.						
Autres immo. corp.						
Immo. en cours						

Totaux

(1) Selon contrat

AUTRES ENGAGEMENTS

Annexe libre

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Objet social :

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

- contrôler la gestion matérielle du Cratère – Théâtre d'Alès-en-Cévennes dans l'accomplissement des missions de service public qui lui sont confiées par le Ministère de la Culture et la Communauté d'Agglomération.
 - s'affirmer comme lieu de production artistique de référence Nationale, dans l'un des domaines de la culture contemporaine.
 - organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la cration contemporaine.
 - participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel, suscitant des comportements favorables à la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.
- Dans le cadre ses missions, l'association pourra initier ou participer au développement d'actités de production et de diffusion d œuvres audiovisuelles.

Missions sociales réalisées :

Les missions sociales de l'association correspondent, conformément aux objectifs statutaires de celle-ci au soutien et à la diffusion de productions artistiques régionales, nationales ou internationales, toutes disciplines confondues (théâtre, danse, cirque, jazz, musique, variété, jeune public) et à la démocratisation de la culture auprès des publics et des associations.

Description des moyens mis en œuvre :

Les principaux moyens mis en œuvre afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- programmation multidisciplinaire qui s'adresse à un très large public comprenant des compagnies régionales, nationales et internationales ainsi que des moments forts tels que les festivals Cratères surfaces. Cirque en marche.
- programmation de spectacles en décentralisation dans les communes du territoire en partenariat étroit avec les municipalités.
- accueil en résidence de compagnies de spectacle vivant leur permettant de travailler sur leur prochaines créations.
- soutien à la production de projets artistiques de compagnies de spectacle vivant de la région ou hors région.
- travail de fonds avec les associations et les publics des quartiers prioritaires avec l'organisation d'ateliers, de rencontres avec des artistes, des venues aux spectacles.
- opérations en direction des établissements scolaires avec la mise en place d'aliens, d'enseignements artistiques, de rencontres, de moments forts tels que temps d'artistes au lycée, Rêves parties en collège, forum des collèges...

Indemnités de départ à la retraite :

IDR :

Les engagements de l'association Cratère en matière de l'indemnités de départ à la retraite font l'objet d'une provision dans les comptes. Le montant des engagements est déterminé en application de la convention collective en vigueur et selon une méthode actuarielle prenant en compte des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'accroissement des salaires et d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Hypothèses économiques :

- taux d'actualisation : moyenne annuelle des taux OAT 30ans sur une période de 10 ans, soit 1,71 %
- taux de progression des salaires : 1 %

Hypothèses démographiques :

- Table de mortalité (INSEE 2006/2008)
- Type de départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de départ en retraite : 64 ans (moyenne des départs constatés au sein de l'association)
- Taux de sorties des effectifs : calculé sur les mouvements constatés
- Taux de charges sociales : calcul individualisé

Changement d'estimation comptable :

L'association a toujours provisionné les indemnités de départ à la retraite, toutefois la méthode utilisée précédemment n'était pas évaluée en fonction d'un calcul actuariel mais se basait sur des probabilités en fonction des dates prévues de départ à la retraite. La nouvelle méthode a été affinée pour se rapprocher au plus près des provisions à verser lors du départ des salariés.

La provision au début de l'exercice est de 137 436,67 €, la dotation de l'année est de 23 299,05 €, soit un total de 160 735,73 €.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES :

Contribution volontaire en nature :

Les locaux du Cratère Théâtre sont mis à disposition gratuitement par ALES Agglomération. L'évaluation de cette contribution volontaire en nature n'est pas communiquée par ALES Agglomération.

AUTRES INFORMATIONS :

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyé : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement :
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres...

Les associations mentionnées à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 remplacent les informations demandées à l'article 833-17 du règlement ANC n° 2014-03 pour les informations dont la publication est exigée par la loi précitée.

Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Rémunération des dirigeants :

La communication du montant total des rémunérations versées aux cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association en application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 n'est pas donnée car elle reviendrait à donner une rémunération individuelle.

L'entité fournit des informations sur les contributions volontaires en nature dont elle bénéficie.

Si l'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, l'entité mentionne les motifs de cette décision et donne une information sur la nature et l'importance des contributions volontaires en nature.

Si l'entité décide de comptabiliser les contributions volontaires en nature, les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des contributions volontaires en nature sont explicités dans l'annexe.

Concernant le bâtiment, propriété d'ALES Agglomération, ce dernier est mis à disposition gracieusement.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes :

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- du règlement n° 2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 397 567** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **Produits** de **3 448 565** euros et un total **Charges** de **3 449 988** euros, dégageant ainsi un **Résultat** de **- 1 423** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes à charge correspondant à leur nature.

Autres informations

Une information relatives aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés »
- les reports en fonds dédiés
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs
- les transferts entre fonds dédiés
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices